APOSTOLAT POSITIVISTE DU BRÉSIL

Ordre et Progrès

Vivre pour autrui *Vivre au grand jour*

N. 108.

RECTIFICATION NÉCESSAIRE

CONCERNANT L'APPLICATION ACTUELLE DU PRÉCEPTE QUI PRESCRIT AUX PRÊTRES POSITIVISTES DE RENONCER À TOUT HÉRITAGE

Magister dixit.

Notre éminent et vénéré confrère de Londres, M. Richard Congrève, vient de me communiquer l'extrait suivant d'une lettre adressée jadis par Auguste Comte au Docteur Foley et dont l'original inédit se trouve entre les mains de M. Edouard Nicholson :

« *Paris, le mercredi matin, 17 Shakespeare 67.*

« .....

« *En cas d'une triste éventualité, que vous éviterez,*
« *j'espère, je dois ici prévenir la générosité trop irré-*
« *fléchie vers laquelle vous m'avez quelquefois semblé*
« *tendre au sujet de l'héritage, auquel on pourrait vous*
« *pousser à renoncer mal-à-propos. D'abord l'engage-*
« *ment normal à cette renonciation ne se contracte qu'en*
« *recevant l'ordination sacerdotale, dont vous êtes encore*
« *éloigné, quelque ferme que soit mon assurance que vous*
« *l'obtiendrez. Surtout, il faut considérer que cette règle*
« *est propre à l'état normal, et ne pourra convenir à la*
« *transition que lorsque le subside positiviste garantira*

« *pleinement l'existence des théoriciens ; en sorte que* « *j'accepterais moi-même ma part de l'héritage paternel,* « *fût-elle plus grande qu'elle ne le sera jamais.* »

Ce texte est décisif et ne peut donner lieu à aucun doute.

Or, l'on doit se rappeler que lorsque nous nous sommes séparés de M. Laffitte, en 1883, nous lui avons reproché, parmi d'autres griefs, d'avoir accepté un héritage tout en se proclamant le successeur d'Auguste Comte. Le document que je viens de mettre sous les yeux du lecteur démontre, sans réplique possible, que nous avions tort de croire alors et depuis que le précepte qui établissait pour le sacerdoce l'obligation de renoncer à tout héritage et, en général, à toute fortune personnelle, était rigoureusement applicable même pendant la transition.

Voici d'une manière précise quelle était jusqu'à présent notre pensée à ce sujet. Nous tenions pour incontestable, d'après l'ensemble des renseignements connus, que personne ne pourrait se dire prêtre de l'Humanité sans avoir renoncé à toute espèce de biens, pour vivre exclusivement, pendant la transition, d'un libre subside fourni par les adhérents. Nous croyions que nul ne pouvait prétendre au titre de prêtre de notre religion sans remplir cette dernière condition, quelle que fût sa compétence réelle sous tous les autres rapports.

L'extrait de la lettre au Docteur Foley est venu nous détromper à cet égard, et nous nous empressons

de le communiquer loyalement à nos confrères et au public. Le Maître a parlé et il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa parole qui est pour nous humainement infaillible.

Il va sans dire que ceci ne change rien à la légitimité de l'ensemble des motifs qui nous séparèrent du prétendu successeur d'Auguste Comte. Cette incompatibilité est même devenue de plus en plus profonde, comme le savent tous ceux qui suivent le développement de notre action et la dégénération croissante et irrémédiable du sophiste en question. (1) Jai maintes fois insisté, depuis cette irrévocable séparation, sur un tel ensemble de motifs, indépendamment des griefs particuliers exposés pour la première fois dans notre circulaire collective du 1.er Bichat 95 (3 Décembre 1883.) (2)

Tous nos confrères sentiront comme nous l'importance capitale du nouveau point de vue introduit par le texte ci-dessus rapporté, ainsi que les réactions normales qu'il doit nécessairement déterminer dans la manière de considérer certains cas analogues. Ils ne se dissimuleront pas aussi que désormais la direction positiviste deviendra plus difficile, puisque cette relativité plus grande exposera davantage la discipline religieuse aux sophismes égoïstes. Mais d'un autre côté nous devons reconnaître que cela rendra plus faciles

---

(1) Voir ma dernière brochure : *Pour notre Maître et notre Foi. Le Positivisme et le sophiste Pierre Laffitte.* Distribution gratuite.

(2) Voir surtout la série de mes rapports annuels à partir de celui relatif à l'année 1882 dont l'avertissement établit déjà nettement cette distinction.

les adhésions individuelles et l'avénement du sacerdoce, première base de la réorganisation sociale.

Quoiqu'il en soit, nous continuons convaincus que pour surmonter toutes les difficultés, ainsi que pour profiter de tous les avantages de notre situation actuelle, nous n'avons qu'à persévérer avec une ardeur croissante dans nos dispositions d'une fidélité inébranlable aux enseignements et aux prescriptions de notre Maître.

Pour l'Apostolat Positiviste du Brésil :

Miguel Lemos, directeur.

(Rue de Santa Izabel, 6)

Né à Niteroï le 25 Novembre 1854.

Rio de Janeiro, le 7 Frédéric 102 (11 Novembre 1890)

Avis. — Je dois prévenir nos confrères étrangers que le siège de notre Apostolat est transféré provisoirement rue de Lavradio, 116, mais toutes les communications devront être adressées à mon domicile, ci-dessus déclaré, jusqu'à ce que nous soyons installés dans l'édifice que nous faisons construire en ce moment pour y établir notre siège définitif.

M. L.

O. LEUZINGER & FILHOS · OUVIDOR 3 — 9308 — 90